

# Aiguèze

## Bulletin Municipal



# Edito 25

NUMÉRO



## Edito

*Un nouveau printemps, une actualité toujours galopante, de bonnes nouvelles et parfois de moins bonnes....ainsi va la vie.*

*Peut-être l'occasion de faire un point de situation, de se dire et constater que tout compte fait nous ne sommes pas si mal dans notre beau village. Certes, les choses sont toujours perfectibles, nous n'avons pas tous (et heureusement) les mêmes idées, nous n'agissons ou ne réagissons pas tous (et encore heureusement) de la même manière face à une situation donnée ...mais à la sortie la majorité travaille pour valoriser le bien commun et améliorer le bien-être de tous.*

*Ces quelques mots peuvent paraître surfaits ou surannés ; les réactions ou appréciations de nos visiteurs nous soulignent la chance que nous avons de vivre à Aiguèze. Les images que renvoie le village, l'ambiance générale, nos pierres, nos activités et moments de partage sont unanimement constatés et appréciés. Ils donnent l'envie aux passagers de prolonger la vie parmi nous....de boire le verre qui nous semble à moitié plein.*

*A nos côtés et parfois pas si loin ; gilets jaunes, manifestations bruyantes, pollutions, délais de déplacement....un autre verre mais celui-ci à moitié vide.*

*Pour ceux qui ont la chance d'être en bonne santé, profitons donc de ce printemps pour encore améliorer le bien vivre ensemble, développer le respect mutuel et notre qualité de vie ; ayons une attention, une pensée, un mot amical pour ceux qui sont malades ou touchés dans leur chair.*

Bon printemps à tous,

*Aiguèze*

## Agenda



**Le 26 mai**  
**Elections européennes**

**Rallye des Quatre Villages Classés**

**Samedi 1er juin 2019**

Inscription par équipement de 2 à 5 personnes par véhicule, jusqu'au 29 mai à 18h  
Lieux d'inscription: les maires des 4 villages, les Offices de Tourisme de Provence Occitane ou à [contact@provenceoccitane.com](mailto:contact@provenceoccitane.com) ou par téléphone au 04 66 82 30 02

➤ La-Roque-sur-Cèze    ➤ Montclus

PROVENCE OCCITANE



Aiguèze

**CEREMONIE COMMEMORATIVE**

**le 08 MAI**

**A 11H30**

RASSEMBLEMENT DEVANT LA MAIRIE  
CEREMONIE AU MONUMENT AUX MORTS  
VIN D'HONNEUR



## ETAT CIVIL

### Décès de Monsieur Guy REYNAUD

Nous apprenons avec beaucoup de tristesse le décès de Monsieur Guy REYNAUD qui a tout au long de sa vie contribué à la vie du village.

Guy était né le 2 juin 1935 à Aiguèze, au hameau du Devois. Il était un enfant du pays ; son père cultivait déjà la propriété familiale, sa mère Aurélie Déloly était originaire de Salazac.

Guy a épousé Yvette le 6 décembre 1958. Ensemble ils ont vécu dans la ferme familiale et exploité la propriété jusqu'à ce que le destin les sépare en 2007 au décès d'Yvette.

Depuis de nombreuses années Guy partageait sa vie avec Madame Orlande COSTE. Ils ont pu profiter des moments agréables qu'offre la vie jusqu'à ce que la maladie le frappe. Maladie qui a amené sa conjointe à l'assister avec un grand dévouement jusqu'à son dernier souffle.

Guy a largement contribué à la vie du village. D'abord en tant qu'employé par la commune ; titre pour lequel il s'est vu à plusieurs reprises décerné l'adjudication afférente aux petits travaux communs. Comme élu ensuite, en tant que conseiller municipal de 1995 à 2008 ; poste dans lequel il savait être actif pour défendre les intérêts collectifs comme ceux des habitants du hameau de la Roquette.

Il s'investissait également dans la vie du village pour l'organisation des moments festifs ; notamment avec le cercle D'hier et d'aujourd'hui.

Guy partageait également les bons moments de la vie avec ses amis chasseurs. Il ne rechignait pas pour tirer quelques cartouches au petit gibier ou en poste tirer la bête noire.

Ayant participé au conflit d'Afrique du nord, Guy s'est également investi durant de nombreuses années en tant que porte drapeau lors des cérémonies officielles.

Nous présentons nos très sincères condoléances et toutes nos marques de sympathie à sa compagne.

Le village voit une nouvelle fois disparaître un enfant du pays.

Adessias Guy

Les obsèques de Monsieur Guy REYNAUD ont eu lieu le vendredi 15 mars 2019 à 10h00 en l'église d'Aiguèze et ont été suivies de l'inhumation dans le cimetière du village.



### Décès de madame CHIROUZE

Nous apprenons avec beaucoup de tristesse le décès de Madame Georgette CHIROUZE, mercredi 20 mars 2019 à Lyon, à l'âge de 91 ans.

Madame CHIROUZE faisait partie de figures familières du village qu'elle fréquentait depuis très longtemps dès les beaux jours.

Durant de nombreuses années elle a même été la cheville ouvrière de la petite épicerie du centre du village, où avec sourire elle servait aux locaux et aux visiteurs le pain et quelques denrées de première nécessité.

Depuis quelques temps, âge et retraite obligeant, elle venait passer les mois d'été au village. Avec Colette, sa dame de compagnie, elle aimait prendre un moment pour partager quelques mots sur le marché du jeudi ou en terrasse du café Chabot.

Un nouveau départ qui affecte le village, une autre figure de notre vie qui disparaît physiquement mais dont nous garderons le souvenir.

La commune présente ses très sincères condoléances à sa famille et à ses proches.





## ETAT CIVIL

### Décès de Raymond SERVIER

Nous apprenons avec beaucoup de tristesse le décès de Monsieur Raymond SERVIER qui a tout au long de sa vie contribué à la vie du village.

Raymond était né le 25 avril 1935 à Saint Marcel d'Ardèche dans une famille de cultivateur. Après avoir habité durant quelques années à PONT SAINT ESPRIT, il se marie le 6 décembre 1958 à AIGUEZE avec Renée VERDIER (décédée le 25 mars 1991), également fille d'exploitant agricole, et vient dans notre village cultiver la propriété de ses beaux-parents.

Avec Renée, ils ont eu le bonheur de partager les bons moments de la vie avec leur fils Gille.

Depuis de nombreuses années Raymond avait refait sa vie et résidait à PONT SAINT ESPRIT avec Noëlle, sa seconde épouse. Ils ont pu profiter des moments agréables qu'offre la vie jusqu'à ce jour dramatique du samedi 20 avril 2019 qui l'arrache accidentellement à la vie.

Avec le départ de Raymond, c'est n'est pas une page mais un chapitre de la vie du hameau de la Roquette qui se tourne. Raymond entretenait une solide amitié avec ses voisins Claude et Guy qui nous ont quittés récemment. Cette amitié se prolongeait pour contribuer à la défense des intérêts des habitants du hameau comme de ceux du village, elle était aussi l'occasion de partager de nombreux moments de convivialité.

Raymond a largement contribué à la vie du village. D'abord comme élu durant 30 ans (de 1965 au 11 juin 1995) et en tant qu'employé par la commune ; titre pour lequel il s'est vu décerner l'adjudication afférente aux petits travaux communs avec son ami Guy REYNAUD. Il s'investissait également dans la vie du village pour l'organisation des fêtes.

Raymond partageait aussi de bons moments avec ses amis chasseurs et notamment lors des battues aux sangliers. Nous présentons nos très sincères condoléances et toutes nos marques de sympathie à toute sa famille, à Noëlle son épouse, à Gilles son fils et à Tiffany sa petite fille.

Adessias Raymond

Les obsèques ont été célébrées le mercredi 24 avril 2019 à 15h00 à PONT SAINT ESPRIT.

Alain Chenivresse pour la commune d'Aiguèze.



## VIVRE a proximité d'une centrale nucléaire



Le risque nucléaire n'a pas augmenté ; afin de garantir de façon optimale la protection des populations le périmètre de protection autour des installations nucléaires a été porté de 10 à 20 kms. Notre village entre donc maintenant dans ce périmètre de protection.

Une campagne d'information va débuter pour vous informer au mieux des conduites à tenir face à une situation de crise.

De la récupération des comprimés d'iode stabilisée, au confinement ; toutes les recommandations vous seront détaillées à l'occasion de cette campagne.



## Un français de plus

L'accès à la nationalité est un moment fort empreint de solennité et correspond à l'accueil de nouveaux compatriotes au sein de la communauté nationale et de la République.

Il s'agit pour ces personnes d'embrasser les valeurs universelles de notre pays et de partager le destin commun de notre nation.

Il s'agit également d'une rupture morale avec des liens forts qui ont uni l'homme à son pays d'origine et à ses racines.

C'est donc un acte important que le préfet du Gard a souhaité marquer symboliquement par l'organisation d'une cérémonie officielle dans la maison de l'Etat du département le mardi 9 avril 2019.

Mickael LINNEY comptait parmi les 43 personnes ayant demandé et obtenu la nationalité française.

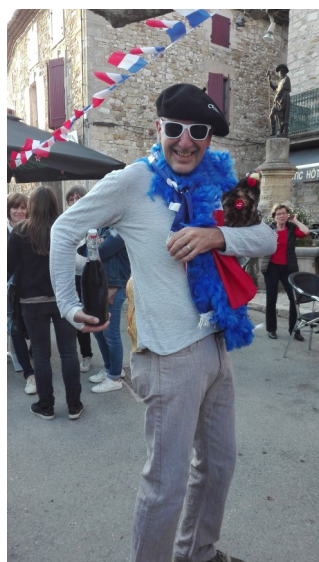
Moment d'émotion intense lorsque le représentant de l'Etat remet les documents d'appartenance à la France, Moment intense lorsque l'assemblée des nouveaux français, leurs accompagnants et les élus entonnent l'hymne national.

Et, puisque nous sommes en France....tout se termine par un moment de convivialité.

Naturellement la commune se réjouit de voir Mickael rejoindre encore plus pleinement une communauté dans laquelle il s'investit depuis son arrivée parmi nous.



Et on fête l'évènement avec les amis





## Repas des aînés—cru 2019



Le traditionnel repas des aînés s'est déroulé ce dimanche 24 mars 2019 au restaurant Le Bouchon.

Dès midi, les nombreux invités se rassemblaient sur la place du jeu de Paume. Un premier moment de retrouvailles pour ceux qui ne se voient pas trop souvent, un premier moment d'échange.

Dans le restaurant, le personnel avait été amené à préparer deux salles afin d'accueillir les nombreux invités du cru 2019. En effet, cette année le nombre de réponses positives a été important ; 52 aînés de plus de 65 ans, employés de mairie et conjoints (es) d'élus se sont retrouvés pour partager les agapes.

Sélectionné par Marie-Christine et Alexandra parmi les propositions du chef cuisinier de l'établissement, les mets du menu ont été unanimement appréciés. Un moment de convivialité et de plaisir partagé, des rires et même quelques pas de danse avec la musique de l'animation offerte gracieusement par Gil et Sébastien; Un grand merci également aux domaines La Tour Paradis et La Mazade qui ont offert les vins accompagnant le repas.

Naturellement, et même si leur souvenir n'a pas été évoqué, tous avaient une pensée pour ceux qui n'ont pu être présents pour raison de maladie ou qui hélas nous ont quitté.





## Voyage au pays des anchois

L'association "Culture Loisirs et Patrimoine" était en ballade cette année du côté de Thuir et Perpignan pour une première étape et poursuivre le périple dans le beau village de Collioure ex capitale des anchois français pêchés, jadis par un grand nombre de ses habitants. Une excursion intéressante pour tous et appréciée de tous. Nos organisatrices habituelles, pour ce voyage ont sûs trouver les bons endroits pour le repos et les bonnes tables pour le régal de nos papilles. Encore un merci à Marie-Hélène, Bernadette Simone et Ginette pour leur travail d'organisation. Tout était parfait !





## Des rois, des reines, des jeux

Samedi 16 février, les savoureuses galettes préparées par notre boulanger local Alexandre, ont fait l'unanimité ... tant elles ont été appréciées par les aigüèzois réunis pour une agréable soirée.

Soirée de partage : partage de la galette, du verre de l'amitié, des idées, des avis ... puis d'un bon moment autour d'une table de jeux.

Un moment qui permet de sortir des sentiers battus, de changer des habitudes veillées autour de la télé ou d'un livre. Un moment d'échange et de discussion propre à renforcer les liens de notre petite communauté.





## Assemblée générale des Pbvf

L'assemblée générale 2019 des "Plus Beaux Villages de France" s'est tenue le samedi 30 mars 2019 à LA ROCHE GUYON (Val d'Oise). Cette assemblée générale a été précédée le vendredi 29 mars de deux ateliers techniques portant sur l'impact de la loi Notre sur l'organisation touristique des PBVF et sur le traitement des espaces publics et mobilier urbain.

Ces moments d'échanges sont aussi l'occasion d'évoquer les problèmes communs à des villages de même strate (population inférieure à 2000 habitants - dont de nombreux petits villages comme le notre) et d'échanger pour valoriser nos villages en profitant des expériences de chacun.

L'assemblée générale a permis d'approuver le procès-verbal de l'AG 2018, de valider le rapport d'activités (bilan 2018 et programme d'actions 2019), de valider le rapport de gestion, d'évoquer le projet de mise à jour de la charte qualité ainsi que du dossier d'instruction des demandes de classement.

Pour le rapport d'activités 2018 et le programme d'actions 2019 :

- La commission qualité a examiné la candidature de 5 villages (La Romieu dans le Gers et Villeréal dans le Lot et Garonne ont été retenus avec réserve), 19 villages ont été ré-expertisés, 1 village est en procédure de déclassement (Sixt-Fer-à-Cheval 74). En 2019, 4 villages seront examinés pour classement (dont Grignan 26), 24 seront ré-expertisés (dont le notre) à l'occasion des deux réunions de la commissions (juin et septembre).

- La commission notoriété a évoqué les travaux visant à améliorer la communication interne et l'animation du réseau, la gestion de la marque (29 accords d'utilisation de la marque sur les 46 demandes), le développement des produits sous marque (cartes, guides version française et anglaise), la promotion au travers des publications des réseaux sociaux et des campagnes de médias ; ces actions seront poursuivies en 2019.

- La commission développement a mis en avant les événements portés par l'association dont "la nuit romantique des PBVF" (33 villages participants), les Journées Européennes des Métiers d'Art (44 villages participants), le marché aux vins des PBVF de Rodemack (18 vigneron de nos villages et plus de 2000 visiteurs), le tournoi de foot vétéran des PBVF. Ces événements seront reconduits en 2019.

L'association fait partie de la fédération internationale des Plus Beaux Villages de la Terre qui s'est réunie en France; cette fédération compte des membres actifs (France, Wallonie, Italie, Japon, Espagne), des membres associés (Allemagne, Suisse, Russie) et un pays observateur (Chine). La présidence est actuellement assurée par l'Espagne (M. Francisco Mestre).

La commune de LA ROCHE GUYON avait organisé cette assemblée générale et les réunions associées dans le magnifique château du village. Une organisation particulièrement chaleureuse et sans failles dans laquelle Madame le maire (Christine Forge), ses adjoints et conseillers se sont investis pleinement pour offrir un séjour marquant aux participants comme aux accompagnateurs.

Le soucis du détail a même été poussé jusqu'au choix de vins issus de nos villages ; ceux des domaines La Mazade et Tour Paradis ont ainsi pu être mis en avant et appréciés par tous les convives.

Ce déplacement a également été l'occasion de remettre au responsable qualité (M. Pascal Bernard) le dossier permettant la ré-expertise du village.







## Service d'incendie et de secours

**Au FEU : La participation communale au fonctionnement du SDIS 30 augmente de manière significative :**

En septembre 2018, le conseil d'administration du SDIS 30 (service départemental d'incendie et de secours) a adopté par délibération, après 9 mois de travaux et de réflexion, de nouvelles modalités de calcul des contributions communales. Le choix des critères et le partage des communes en deux strates (+/- 3500 hab.) ont été choisis pour instaurer une répartition plus équitable et globalement soutenable par l'ensemble des collectivités.

Le préfet du Gard a décidé, sous la pression de certaines communes de plus de 3500 habitants, de déférer la délibération devant le tribunal administratif de Nîmes malgré les conséquences que ce recours pouvait entraîner pour un nombre important de communes.

Le tribunal Nîmois a décidé de la suspension de la délibération.

Cette suspension a été confirmée par la cour d'appel de Marseille devant laquelle le SDIS s'était pourvu.

Le montant de la contribution de la commune résultera donc de l'application de l'article R1424-32 du CGCT qui intervient dans ce type de situation et dans l'attente du jugement de fond. La contribution est ainsi constituée de 80% du montant prélevé en 2017 (dernier compte administratif ; celui de 2018 n'ayant pas encore été voté) et de 20 % répartis entre critères de population DGF et écart

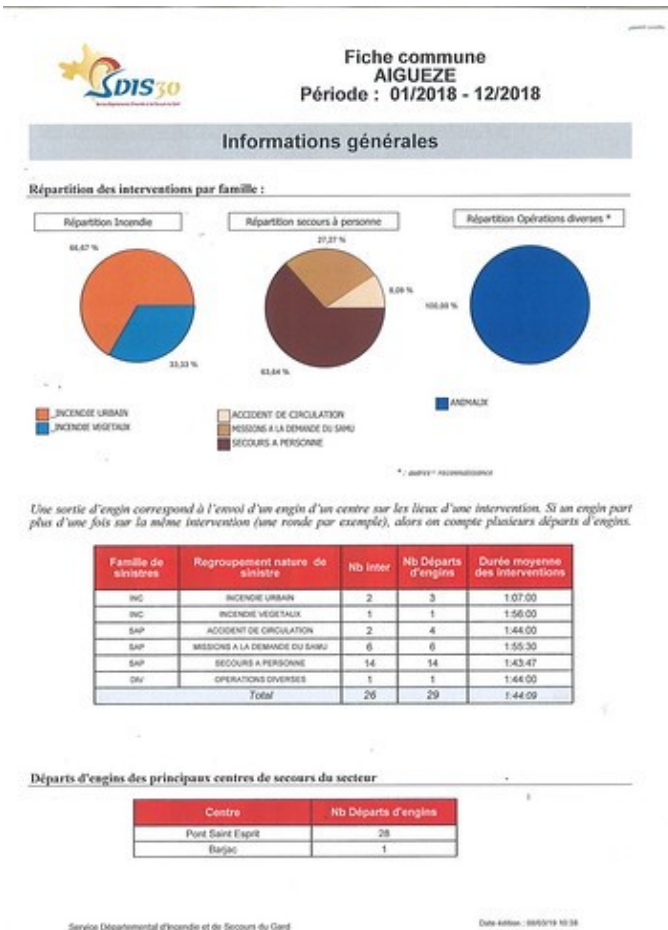
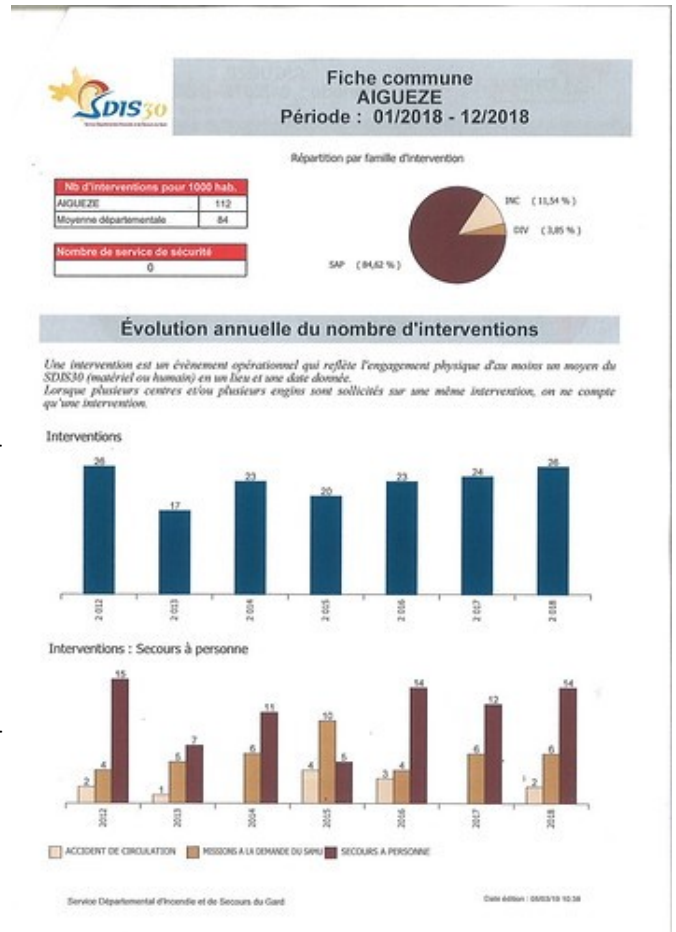
relatif entre le potentiel fiscal moyen par habitant de la commune et celui de la strate à laquelle appartient la commune.

**Pour faire simple, la contribution de la commune passe ainsi de 6400,99 € en 2018 à 7993,78 €. La délibération prise par le Conseil d'administration du SDIS prévoyait une augmentation acceptable de 60 €.**

**Face à cette situation la mairie :**

- a adressé un courrier à Monsieur le préfet du Gard pour dénoncer une décision qui met une nouvelle fois en difficulté financière les communes et qui souligne le désintérêt porté à la ruralité. Courrier qui souligne un clientélisme favorable aux villes qui bénéficient d'aides et de subventions conséquentes dans de nombreux domaines alors qu'elles se plaignent de maux dont elles tirent les bénéficiaires (pour exemple la décentralisation de commerces et la paupérisation des centres).
- Refuse de mandater la somme imposée par décision préfectorale, et décide d'attendre qu'en application de l'article L1612-16 du CGCT le représentant de l'Etat dans le département y procède d'office (au moins la satisfaction morale de ne pas souscrire à ce qui paraît injuste).

A informé par courrier le président du SDIS de la position de la commune.





## Acheter LOCAL

La mairie a reçu les représentants de l'association GRISBI qui regroupe 120 entreprises et plus de 1300 salariés du Gard Rhodanien avec vocation de favoriser l'achat local et les circuits courts.

Cette association de dirigeants du Gard Rhodanien poursuit 4 objectifs majeurs :

- CONVIVIALITE : pour favoriser les échanges, la confiance et l'esprit de groupe entre les membres,
- COMPETENCE : pour permettre à chaque membre de s'améliorer en tant que dirigeant,
- BUSINESS : pour favoriser les échanges commerciaux et les partenariats entre les membres et à l'extérieur,
- SOLIDARITE : Parce qu'adhérer à GRISBI, c'est affirmer sa solidarité avec les autres membres, avec ses salariés et avec le territoire.

Ces quatre objectifs concourent à faire connaître les savoir-faire respectifs auprès des décideurs et du grand public, à inciter les acheteurs locaux à consulter les acteurs économiques de territoire, à favoriser les échanges et les communications inter-entreprises.

Cette démarche qui soutient l'emploi, l'investissement, l'activité et la vie locale ne pouvait qu'être soutenue par la commune.



Aiguèze a donc souhaité signer la charte "Acheter Local".  
Par cette signature, les services de la commune s'engagent à favoriser les acteurs économiques du territoire.  
La commune incite vivement les artisans, commerçants et con-





## Attention à la marche

Après la mise en place de coussins berlinois pour inciter les automobilistes à la prudence et améliorer la sécurité,

la mairie vient d'installer des panneaux pour signaler le danger que représentent nos falaises, d'autant que celles-ci se délitent.

Un danger qui pourtant semble évident, mais que l'évolution de notre société nous contraint à souligner.

Les panneaux ont été positionnés à proximité du pont sur l'Ardèche et du parking de la Roque, visibles mais sans faire obstacle au panorama.



## Coussins berlinois et travaux de signalisation

L'installation récente des coussins berlinois semble donner satisfaction au plus grand nombre. Ces dispositifs permettent d'inciter les automobilistes à ralentir la vitesse tout en ne dégradant pas les véhicules....et le dos des conducteurs.

Dès réception des fourreaux (commandés de longue date), la barrière à l'entrée du village sera remplacée, déplacée. Un SEUL panneau interdisant l'accès aux non riverains sera alors disposé sur l'axe.



Les deux panneaux disgracieux interdisant l'accès aux non-riverains et l'ancienne barrière ont été remplacés à l'entrée du village.





## Plumes et Goudron

Enfin diront certains à juste titre ;

Depuis le violent orage du 9 août dernier le chemin vieux était dans un triste état ; un état qui rendait difficilement accessible la propriété comme les gîtes de Françoise et Mickael Linney.

Depuis quelques temps les poules nichaient sur nos chemins ; d'où l'expression "nids de poules".

Deux opérations menées en simultanée pour améliorer la vie comme le quotidien de ceux qui fréquentent ces espaces.

Deux opérations qui ont un coût et pour lesquelles nous espérons avoir les aides espérées (l'espoir ...).



*Une étape d'amélioration de l'état de la chaussée au niveau du carrefour rue des écoles—rue de la font—chemin de la roque a été envisagée. Le devis pour cette opération fourni pour cette opération est voisin de 10 000 € ; compte tenu des priorités a réalisation est différée.*

## Travaux de valorisation de l'entrée du village

Dans le cadre des travaux réalisés en partenariat avec l'association Familles rurales la municipalité a envisagé la valorisation de l'entrée du village en doublant le côté esthétique d'une opération de sécurisation de l'espace.

Une demande a été formulée et validée par l'Agglomération du Gard Rhodanien, partenaire financier de l'association au nom des communes, et par l'Unité territoriale de bagnols sur Cèze (ex DDE) pour réaliser le projet.

Une équipe de l'association a travaillé durant deux semaines à notre profit pour réaliser deux murs de soutènement et remplacer les poteaux de signalisation disgracieux en plastique par un muret plus en harmonie avec le village.

Naturellement la mairie a remercié les travailleurs en organisant un moment de convivialité et une plaque faisant mention de la réalisation par l'association sera apposée sur l'ouvrage.

**AVANT**



**APRES**



**PENDANT**





## Croix de la Placette

La croix sur la placette est un des symboles, une image du village, et au-delà de nos croyances et convictions nous y sommes tous très attachés.

Cette croix, très attaquée par le temps et les intempéries, réparée à plusieurs reprises, commençait à représenter un danger sur la voie publique. Certaines de ses parties se détachant, d'autres se fissurant, les risques de voir un enfant se blesser en l'approchant, ont amené l'association pour l'église et la mairie à envisager des travaux de rénovation.

Ces travaux, programmés depuis l'automne, confiés à M. Nuech Lorentz d'Issirac, ont débuté ce mardi 19 février avec la dépose de l'ouvrage.

Les fondations ont été reprises pour assurer une bonne stabilité au futur édifice, les pierres du socle complètement sont reprises et en cours de taille à l'identique, la colonne et la croix en cours de rénovation.

Ces travaux doivent être terminés avant le mois de mai pour que notre espace placette retrouve sa superbe. Le temps effacera progressivement la jeunesse de l'ouvrage pour offrir progressivement une patine retrouvée.

Des traces de ceux qui ont contribué à édifier la croix initiale ont été trouvés. 1773, année mentionnée sur la croix métallique sommitale correspond bien à l'année de construction. Ces vestiges, qui pourraient être exposés ultérieurement dans l'ancienne école libre, portent également les noms de ceux qui ont certainement contribué à l'édification de l'ouvrage.





## Compostage—rappel

La réalisation de compost peut vous intéresser pour le jardinage.

*Dans peu de temps, l'augmentation des coûts (transport et traitement des ordures ménagères) et la mise en place de la tarification incitative nous amèneront à trier davantage nos déchets pour ne pas avoir des sommes trop importantes à déboursier.*

Prenons dès maintenant les bonnes habitudes et ayons les bons réflexes - mettons nous tous au tri sélectif (OM, bacs jaunes, compostage, verres, papiers...).

Pour inciter à cette démarche, l'Agglomération du Gard Rhodanien met en vente des composteurs individuels et nous envoie le message suivant :

*Bonjour,*

*Le service Prévention des déchets de l'agglomération est en charge de vendre des composteurs individuels aux administrés souhaitant faire son propre compost (20€).*

***Il est nécessaire pour cela de prendre rendez-vous avec le service en appelant le 04.66.90.58.00.***

*Les animateurs sont aussi en extérieurs pour des animations et il serait dommage que les personnes se déplacent sans pouvoir être servi.*

*Nous comptons sur votre collaboration.*



## Chats

***Une nouvelle campagne de capture pour soins, traitement et identification, des chats errants du village a été organisée du 17 au 30 mars 2019,***

Cette campagne s'est inscrite dans le cadre de la convention passée par la mairie avec l'association 30 millions d'amis. A noter que l'association, compte tenu de la demande qui explose au niveau national, est obligée de minorer son pourcentage de participation. Depuis 2019, 50 % du coût des interventions est à charge de la commune.

Le budget prévu en 2019 est de 700 € (350 € ont déjà été versé à l'association à titre d'avance) pour la capture et le traitement de 10 chats (*un budget qui pourrait être mis ailleurs et au bénéfice de tous si chacun assumait ses responsabilités !*).

Cette campagne a permis de capturer et traiter 5 chats ; une nouvelle campagne sera organisée à l'automne.

**La mairie ne pourra pas seule enrayer ce fléau qui peut être vecteur de transmission de maladies. Les actions de chacun sont indispensables et en premier lieu convaincre toutes les personnes qu'il ne faut pas alimenter les chats.**





## Conseil municipal du mercredi 20 février 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le **mercredi 20 février 2019 à 20h30** sous la Présidence du maire : Alain CHENIVESSE.

Présents : Alain CHENIVESSE, Patrick LEFRANCOIS, Rémi PEROLLET, Charles BASCLE, Salud CHABOT, Alain COSTE, Annie ITIER, Bernadette VALIDIRE.

Procuration : Marie-Christine HERAUD donne procuration à Alain CHENIVESSE, Aude COSTA donne procuration à Rémi PEROLLET.

Absent : Roland VINCENT

Secrétaire : Bernadette VALIDIRE.

La séance est ouverte à 20h30, le PV du conseil du 22 janvier 2019 est validé à l'unanimité.

1- **Vente de terrain** : le conseil accepte à l'unanimité de traiter un point non inscrit à l'ordre du jour. M. Jean-Jacques RIETJENS, présent à la réunion du conseil, demande à la commune de lui vendre une partie de la parcelle (AB 24) située au nord de sa propriété pour lui permettre un accès à la partie basse de son terrain. Prenant en compte le classement de la parcelle, sa situation, l'emploi qui peut en être fait, la plus-value visuelle occasionnée par l'entretien de cet espace et sa mise en valeur ; le conseil décide à l'unanimité d'autoriser la vente d'une surface voisine de 350 m<sup>2</sup> dont le prix est fixé à 500 € (cinq cents euros). Les frais inhérents aux actes notariés et de bornage étant à charge de l'acheteur.

2 – **Délibération pour le Maintien de l'assurance statutaire** auprès de centre de gestion : le conseil délibère et valide à l'unanimité la poursuite de cette assurance permettant le maintien du salaire des agents en cas de maladie.

3 – **Délibération modificative sur le montant des sommes (25%) que le maire est autorisé à engager** avant le vote des budgets : le conseil délibère et décide à l'unanimité de modifier la délibération initiale et les sommes portées au titre du budget principal et celui du budget eau assainissement (soustraction des emprunts et déficits d'investissement reportés au budget).

Pour le budget principal l'autorisation porte sur 25 % de la somme de 18 695 €,

Pour le budget eau / assainissement l'autorisation porte sur 25 % de la somme de 48 495 €

4 - **Tourisme** : Etude des actions envisagées par l'association Provence Occitane.

Le maire expose les actions envisagées sur le village par l'agglomération du Gard Rhodanien. Ces actions ont été présentées par Claire Prost, responsable du tourisme lors d'une visite en mairie.

Ces actions portent sur :

la mise en place d'un panneau de présentation du village et du territoire au parking du 19 mars,

la création d'un circuit découverte en périphérie et dans le village,

Le conseil rejette la proposition de mise en place de Rosalies (véhicules à pédales à 4 roues pour 4 personnes) au niveau de l'aire naturelle du Giet. Le déplacement de ces véhicules dans les rues du village est jugé contraire à la quiétude recherchée par les habitants comme par les visiteurs.

5-**Travaux 2019 au titre des syndicats** : ONF, SMEG, SIVU

-**ONF** : le maire évoque la demande faite à l'agent ONF pour envisager de mettre en vente une coupe de bois à un professionnel. La décision du conseil sera prise après étude du projet. La localisation et la surface restent à déterminer pour éviter toute défiguration ou détérioration de nos espaces. Les travaux envisagés au titre du budget 2019 prendront en compte ce projet éventuel, une enveloppe de l'ordre de 1200 € y sera consacrée (pour mémoire : les sommes consacrées à l'entretien de nos espaces boisés sont celles issues de la vente des coupes affouagères minorées des frais de gardiennage).

-**SMEG** (Syndicat Mixte d'Electrification du Gard) : Les travaux envisagés au titre de l'exercice 2020 sont le remplacement des lampes actuelles par des lampes LED (moins énergivores et source d'économies). La mise en discrétion du réseau filaire téléphonique de la rue du Valat est demandée pour réalisation éventuelle lors des travaux pour le développement du haut débit (mise en place de la fibre).

-**SIVU** (Syndicat à Vocation Unique pour l'entretien des pistes de défense contre l'incendie) : Alain Coste fait un compte rendu de la réunion à laquelle il a assisté et au cours de laquelle les actions et le budget du syndicat ont été présentés. Le maire évoque la position de la mairie, défendue auprès du président du syndicat, de ne pas engager de sommes pour l'entretien des pistes DFCI au titre du budget 2019 (l'entretien de la piste DFCI, faisant suite à l'épisode du 9 août, permettant l'accès aux coupes affouagères, ayant été pris en charge par la commune).

6 – **Sensibilisation des collectivités à la prévention des inondations** : le maire présente le cycle de réunions 2019 proposé par le département. Compte tenu de la faiblesse des risques auxquels le village est exposé, aucun élu n'est volontaire pour suivre les 3 modules du cycle.

7 – **Obligations légales de débroussaillage** : à la demande du préfet du Gard, le maire présente le courrier préparé à destination des propriétaires et la localisation des zones considérées comme étant exposées aux risques d'incendie. Le conseil valide à l'unanimité le document et décide de son envoi aux propriétaires.





## Conseil municipal du mercredi 20 février 2019, suite

### 8 – Point travaux en cours et envisagés :

- Entretien de l'éclairage du chemin de ronde : les travaux en cours pour remplacement des matériels défectueux (starters, ampoules et patères) vont reprendre après réception du matériel,
- Liaison chemin du Galinier chemin vieux : le chemin est maintenant ouvert,
- Fossé du Cèdre : les fondations sont réalisées, attente de l'association Familles rurales courant mars pour finaliser la réalisation des murets de soutènement du talus et de valorisation de l'entrée sud du village,
- Croix de la placette (travaux financés par l'association pour l'église d'Aiguèze et la paroisse) : l'ancienne croix a été démontée, l'installation de la nouvelle sera réalisée dans les meilleurs délais.

9 – **Commémoration du 19 mars** : le comité cantonal des anciens combattants FNACA sera présent le 19 mars à 10h00 pour commémorer la fin de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Une cérémonie patriotique se tiendra au cimetière du village.

### 10 - Animations 2019 :

- Repas des aînés : envoi des invitations en cours,
- JEMA et Marché aux fleurs : travaux de préparation, affiches, recueil des participants, en cours.

### Informations :

- **Point de situation d'emploi 2018 du CNAS** (aides sociales pour les agents de la collectivité) : Pour faire suite à la demande formulée précédemment par le conseil, le maire fait le point des aides demandées et accordées aux employés (vacances, achats et abonnements divers) ; cet emploi couvre largement l'adhésion souscrite par la commune (1000 €).

- **Point de situation** suite à la réunion du 9 février en préfecture et les aides éventuelles liées au classement en **catastrophe naturelle** suite à l'épisode météo **du 9 août**. Au cours de la réunion du 9 février, les services de la préfecture ont fait part de l'avancée du dossier. Les différentes demandes des communes ont été collationnées et adressées aux services de l'Etat. Les résultats de l'étude, placés dans un contexte global, permettront de déterminer, d'ici la mi-mars, la somme qui peut être accordée au département. Le préfet, prenant en compte différents paramètres (dégâts, sommes à engager, pourcentage par rapport au budget des communes, endettements, population.....) décidera du montant de l'aide accordée à chacune des communes fin mars début avril.

### Points divers :

- Demande de subvention adressée par l'association « les restaurants du cœur » : le conseil, considérant sa politique d'attribution des aides et subventions, et estimant que les aides à ce type d'association sont du domaine privé, rejette la demande,
- Demande de dérogation pour l'occupation de l'espace public au titre des terrasses : deux demandes sont parvenues en mairie ; le conseil décide, afin de respecter le droit d'exploitation et la qualité de vie des habitants, qu'en dehors de la période fixée par arrêté municipal (1 avril – 15 octobre), la surface autorisée aux commerçants ne peut excéder les 50 % de celle autorisée en saison – la matérialisation physique se fera en entente avec la mairie.
- Annie ITIER évoque la responsabilité de la commune lorsque les randonneurs empruntent les chemins et sentiers communaux dégradés par le ravinement, la non-participation de la mairie à l'organisation de la fête de la musique 2019 (cf. Agenda des festivités), la nécessité d'enlever un bac à fleurs disgracieux sur la placette, la présence de véhicules stationnés dans le village malgré les interdictions. Les mesures pour prendre en compte ces observations seront prises.
- Patrick LEFRANCOIS évoque l'occupation de l'espace public qui doit être réservé à de seules exploitations commerciales. L'occupation à des fins personnelles ne peut et ne doit être tolérée. Les courriers seront adressés aux contrevenants.
- Charles BASCLES évoque la participation aux journées du patrimoine (22 – 23 juin) et la réalisation de l'inscription de la commune.

- Le maire expose la situation suivante : le bâtiment communal de l'ancienne cure va être libéré à court terme. L'implantation de la mairie dans ce local a été envisagée par les différentes municipalités à plusieurs reprises ces dernières décennies et reportée pour diverses raisons. Après avoir présenté les avantages et inconvénients d'un tel déménagement, l'éventuel devenir du bâtiment de la mairie actuelle, le maire demande l'avis du conseil.

Le conseil se prononce favorablement et à l'unanimité :

\***pour une étude** de transfert de la mairie,

\***pour une étude** d'aménagement du bâtiment actuel de la mairie avec logement à l'étage, local touristique et éventuel artisanat en rez-de-chaussée.

La mairie se rapprochera de l'agence technique départementale pour mener ces études.

La séance est clôturée à 23h50.

A Aiguèze, le 21 février 2019.

Alain CHENIVESSE, Maire.



## Conseil municipal du mercredi 27 mars 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le **mercredi 27 mars à 08h30** sous la Présidence du maire : Alain CHENIVESSE.

Présents : Alain CHENIVESSE, Marie-Christine HERAUD, Patrick LEFRANCOIS, Rémi PEROLLET, Charles BASCLE, Salud CHABOT, Alain COSTE, Annie ITIER, Bernadette VALIDIRE.

Procuration : Aude COSTA donne procuration à Rémi PEROLLET, Roland VINCENT donne procuration à Alain COSTE.

Secrétaire : Bernadette VALIDIRE.

La séance est ouverte à 08h30, le PV du conseil du 20 février 2019 est validé à l'unanimité.

**1 – Emplois d'été** : le conseil décide de reconduire les nombre et fonction des emplois d'été dans les mêmes conditions qu'en 2018 – 2 emplois pour les parkings et 1 emploi pour l'entretien du village.

Neuf jeunes ont postulé pour occuper ces emplois et exprimé leur disponibilité ; la priorité a été donnée à ceux ayant exercé une fonction au cours des années précédentes et ayant donné satisfaction, un équilibrage a également été recherché entre filles et garçons. En dernier recours, devant un choix difficile, la dernière place a été attribuée par tirage au sort.

Ont été retenus à la majorité (du fait des liens de parenté, Marie-Christine HERAUD a quitté la salle et n'a pas pris part au vote) :

Parking juillet : Suzanne HERAUD et Askan DUIVON

Parking août : Baptiste COTILLA et Tamara VENTAJOL

Entretien village juillet : Elisa CHABOT

Entretien village août : Anaïs TOURNU

Ces jeunes seront invités à signer en mairie leur contrat de travail pour les périodes correspondantes.

### **2- Ré-expertise du village dans le cadre du label de classement PBVF :**

Le dossier de ré-expertise demandé par l'association des Plus Beaux Villages de France est présenté aux conseillers avant transmission à l'occasion de l'assemblée générale qui aura lieu les 29 et 30 mars 2019 à Château-Guyon.

La décision de maintien du classement sera prise à l'occasion de l'une des deux réunions de la commission qualité (juin ou septembre). Une visite permettant de prendre en compte les évolutions du village sera organisée en amont par des membres de la commission.

### **3- Etude d'extension du réseau assainissement sur fond propre vers le Galinier :**

Cette étude porte sur la faisabilité de raccordement des maisons du Galinier au réseau d'assainissement.

De l'avis du conseil il ressort que le projet ne pourra être réalisé que sur fonds propres et faire l'objet d'une convention (ou bail) pour le passage des canalisations sur l'espace public, les conditions d'entretien de l'installation...

Une étude doit être menée pour connaître entre-autre le cheminement emprunté, la dénivellation, la possibilité d'évacuation par gravitation.

A noter que la commune perdra la compétence eau-assainissement au 1 janvier 2020 et qu'à compter de cette date le projet ne pourra être réalisé ou poursuivi qu'avec l'accord du service compétent.

### **4 – Point travaux en cours :**

Les travaux de réfection du chemin vieux suite aux orages du 9 août comme ceux d'entretien des chemins sont en cours (rebouchage des nids de poules),

Les constructions de murets à proximité du Cèdre sont réalisées par l'association famille rurale,

**5 - Animations 2019** : les JEMA et la fête des fleurs sont en préparation.



## 6 – Délibérations :

**Délibération prix stationnement** : le conseil délibère à l'unanimité pour conserver les mêmes prix de stationnement que durant la saison 2018 ; 3€ pour les voitures du 1 juillet au 31 août – 5 € pour les camping-cars et véhicules aménagés (aire du gîte) du 1 avril au 30 septembre.

**Délibération commune forestière** : le conseil décide à l'unanimité de refuser l'encaissement des recettes de vente de bois et des travaux forestiers par l'ONF en lieu et place des services de la DGIFP (commune).

L'acceptation du mode d'encaissement envisagé correspondrait à différer pour la commune les recettes de ce type d'opération.

**Délibération fixant le taux des taxes d'habitation, du foncier bâti et non bâti** : le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux – une réflexion sera menée sur celui de la taxe d'habitation des résidences secondaires avant le 1 octobre.

**Délibération fixant les prix de l'eau potable et de l'eau assainie** : le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les prix de ces services.

## Conseil municipal Budgets :

Madame HERAUD Marie-Christine, première adjointe, présente les Comptes administratifs 2018, comptes de gestion 2018 (comptabilité du percepteur), et les projets de budgets primitifs 2019.

### 1 COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018– BUDGET GENERAL.

- Le conseil vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (le Maire ne prend pas part au vote) le compte administratif et le compte de gestion 2018.

### 2-COMPTE DE GESTION et COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT.

- Le conseil vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le compte de gestion et le compte administratif 2018.

### 3- COMPTE DE GESTION et COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS.

- Les membres du CCAS approuvent et votent à l'unanimité des suffrages exprimés le compte de gestion et le compte administratif 2018.

### 4- BUDGET PRIMITIF GENERAL 2019.

-Le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le projet de budget primitif 2019.

### 5- BUDGET PRIMITIF 2019 – EAU ET ASSAINISSEMENT.

Le conseil approuve et vote à l'unanimité le projet de budget primitif 2019.

### 6-BUDGET PRIMITIF 2019 du CCAS.

Les membres du CCAS approuvent et votent à l'unanimité le projet de budget primitif 2019.

La séance est clôturée à 12h00.

A Aiguèze, le 29 mars 2019.  
Alain CHENIVESSE, Maire.



## BUDGET 2019

Le conseil municipal s'est réuni le 27 mars pour voter le budget, le maire et 8 conseillers étaient présents, 2 conseillers empêchés avaient donné procuration. Une séance de travail de plusieurs heures a été utile pour présenter dans le détail le budget et valider les choix.

Dans un premier temps, le conseil a été amené à voter le compte administratif de l'année écoulée (Le maire qui signe les engagements de dépenses et a la responsabilité du budget ne prend pas part au vote, il ne peut être juge et partie), les différents budgets 2019 ont par la suite été étudiés et votés :

- le budget général,
- le budget eau et assainissement,
- le budget du CCAS - actions sociales par les seuls membres.

Cette présentation a pour seul objectif d'informer de manière simplifiée sur l'organisation des budgets de la commune. Il est évident que les budgets complets et détaillés sont à la disposition de tous en mairie. Les choix pris par le conseil municipal pour l'année à venir correspondent aux engagements financiers inscrits au budget.

Dans chacun de ces budgets nous allons trouver une partie fonctionnement et une partie investissement.

Les excédents des années précédentes sont inclus en recettes, les déficits sont eux inscrits en dépenses.

Ces budgets, même s'ils doivent se rapprocher au plus près de la réalité de l'exercice annuel ne sont pas figés ; le conseil municipal peut prendre des décisions modificatives pour faire face à un imprévu ou ajuster les finances.

Tout au long de l'année, le budget est suivi par la municipalité et la secrétaire de mairie, les opérations sont transmises au receveur (percepteur) qui valide les opérations (règlements des dépenses, encaissement des recettes, vérifications générales).

La préparation du budget 2019 a été l'objet d'un travail réfléchi pour limiter les dépenses.

Budget général	Investissement	Fonctionnement	Budget Eau	Investissement	Fonctionnement
RECETTES	64 334 ,99	344 074,31	RECETTES	38445,06	93 755,25
DEPENSES	61 282,08	240 876,07	DEPENSES	43339,39	88 209,09
RESULTAT	3052,91	103 198,24	RESULTAT	-4894,33	5546,16
RESULTAT A	- 33 190,72	123 165,66	RESULTAT A-	28947,67	10909,25
RESULTAT	- 30 137,81	226 363,90	RESULTAT	24053,34	16455,41
Excédent	196 226,09		Excédent	40508,75	

Lors du vote, les comptes administratifs et de gestion (comptabilité du receveur) de l'année 2018 ont été approuvés à l'unanimité (9 voix).

### 2 – Budgets 2019

Budget général	Les dépenses et recettes s'équilibrent à :	Budget Eau	Les dépenses et recettes s'équilibrent à :
Fonctionnement	476 000	Exploitation	106 000
Investissement	128 800	Investissement	60 000

### 5 – BUDGET CCAS

Les comptes administratif et de gestion 2018 et le budget CCAS 2019 ont été votés et adoptés à l'unanimité des membres.

EXPLOITATION RECETTES	BP 2018	CA 2018	BP 2019
	930	400	1204
EXPLOITATION DEPENSES	BP 2018	CA 2018	BP 2019
	730	126	1204



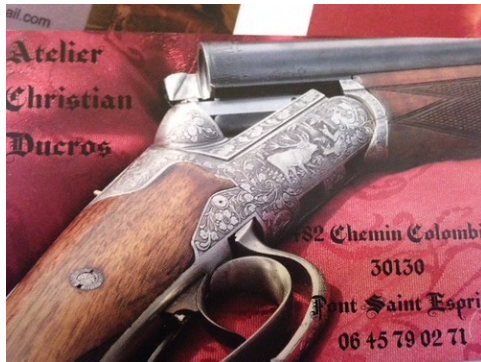
## Journées des métiers d'Art

2019, un nouveau cru pour les journées européennes des métiers d'art.

En amont, un très gros travail de l'équipe en charge de l'organisation pour réunir les différentes familles d'artisans et offrir une belle diversité d'activités. Un très gros travail d'organisation pour réaliser les affiches et les fiches de présentation des différents métiers, pour implanter au mieux les artisans en prenant en compte leur spécificité, pour préparer un accueil chaleureux durant les deux journées. Un gros travail qui a permis mobiliser 16 artisans.



Malgré une météo capricieuse le samedi, la majorité des artisans sont venus au village, certains ayant des œuvres fragiles ont décidé qu'il n'était pas raisonnable d'exposer. Après un petit déjeuner en commun et devant une pluie persistante la décision de reporter au lendemain l'exposition des savoir faire a été prise.



Le dimanche, une météo plus favorable a permis aux visiteurs d'échanger avec les artisans, de découvrir les activités et de contempler les réalisations des différents corps de métiers. Armurier, coutelier, héliographeur, tapissier, photographe, ferronnier, peintre, potier, graveur, travail du cuir...une grande diversité pour le plus grand plaisir de tous.

Une ambiance appréciée par les nombreux visiteurs ; un nombre, bien entendu nettement inférieur à celui de la fréquentation d'un marché au fleurs ou de Noël, mais très satisfaisant pour ce type de manifestation.

Une ambiance appréciée par les artisans qui ont pu échanger avec un public avisé et qui ont émis le souhait de renouveler une telle journée à l'automne.

Un grand merci à Rémi, Bernadette et Louis pour le travail réalisé au bénéfice de tous.





**Rallye des Quatre Villages Classés**

✚ Lussan ✚ Aiguèze ✚ La-Roque-sur-Cèze ✚ Montclus

**Samedi 1er juin 2019**

Inscription par équipage de 2 à 5 personnes par véhicule, jusqu'au 29 mai à 18h  
Lieux d'inscription : les mairies des 4 villages, les Offices de Tourisme de Provence Occitane  
ou à [contact@provenceoccitane.com](mailto:contact@provenceoccitane.com) ou par téléphone au 04 66 82 30 02

- ✚ 60 km environ
- ✚ Découverte du patrimoine
- ✚ Tarif: 10 € / équipage

Les Plus Beaux Villages de France®

Plus d'infos sur:  
[www.provenceoccitane.com](http://www.provenceoccitane.com)

crédit photos: Did'Art - E Termini - B Lidjeols

DESTINATION PROVENCE OCCITANE

*Un rallye pour tous ,*

*Organisé par les 4 communes,*

*Avec le soutien de l'agglomération du Gard rhodanien et l'association du tourisme Provence Occitane*

*Qui vous permettra de mieux connaître votre territoire,*

*L'occasion de passer une bonne journée.*



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION**  
Rallye Touristique de Découverte, Samedi 01 Juin 2019

Frais d'inscription : 10 € à payer à la remise du road book le jour du départ à Aiguèze. Date limite d'inscription; 29 mai, 18h

Nom et Prénom du chef d'équipe : .....

Adresse : .....

Téléphone domicile : .....

Téléphone Portable : .....

Email : .....

Nombre total de personnes pour votre équipage : .....

Inscription par équipage de 2 à 5 personnes par véhicule.  
Lieux d'inscription : les mairies des 4 villages, les Offices de Tourisme Provence Occitane, ou par email à : [contact@provenceoccitane.com](mailto:contact@provenceoccitane.com)

1. Je participe à cette manifestation à mes propres risques et périls et décharge les organisateurs ou toute personne mandatée par eux, d'une quelconque responsabilité.
2. Je certifie que mon véhicule est conforme aux spécifications du code de la route.
3. Je certifie avoir le permis de conduire nécessaire au véhicule engagé.
4. J'ai lu et j'accepte le règlement du rallye touristique

Fait à .....  
le .....

Signature : .....



## Association Racines Aiguèzoises



*Accueil de l'association « paysages, patrimoine et environnement de SAINT REMEZE (16 Février) »*

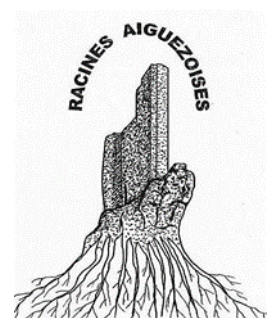


*Sortie à SAINT ALBAN AU-RIOLLES (17 Février)*

*Assemblée générale (22 Mars)*



*Sortie à SALAZAC*





## Les festivités 2019 se précisent...

MIS A JOUR LE 15 avril 2019

# Aiguèze

## Agenda des Festivités 2019



### Janvier :

12 vœux de la municipalité,

### Février :

16 Galette des rois

### Mars :

23—24 Raid Accro Peyrolais

24 Repas des aînés

### Avril :

6-7 Journées des métiers d'art

14 Marché aux fleurs

27-28 de ferme en ferme

### Mai :

4 et 5 Fête du pain

25: Trail des Gorges

### Juillet :

4-6 Triathlon des Gorges

14 Concours de pétanque

18 drôles de visites

12—26 Balades des vignes

Repas tiré du sac

### Juin :

1 Rallye des PBVF

9 Brocante

19-22 L'Ardéchoise

22-23 Journées du patrimoine

29—06/07 Expo peintres

Repas des chasseurs

### Août:

8 Drôles de visites

Repas tiré du sac

9 Visite Guidée Histoire de Clocher

15 Concours de pétanque

9—23 Balades des vignes

### Octobre :

27 fête de la Courge

### Novembre :

Castagnade

### Décembre :

1 : Marché de Noël

Noël des enfants

### Septembre :

Visite Histoire de Clocher

15-16 Journées du patrimoine

Concours de pétanque des Aiguèzois



# Aiguèze



Au bord des Gorges de  
l'Ardèche...

[Info sur aigueze.fr](http://Info sur aigueze.fr)

# Calendrier prévisionnel